

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Gil THOMAS Maire.

PRESENTS : Michèle CALLENDRIER (**MC**) / Baptiste CHATEAU (**BC**) / Christophe CHATEL (**CC**) / Florent FAVRAT (**FF**) / Sophie KELLER(**SK**) / Serge LEYDIER/ (**SL**) / Thibault MASSON (**TM**) / Thierry PROFFIT (**TP**) / Gil THOMAS (**GT**) / Catherine VUARGNOZ (**CV**).

ABSENTS/EXCUSÉS : Coralie DECOMBARD/ Linda SANDRAL/ Ruta NOEL.

Procurations : sans objet

Date de la convocation : 3 février 2023

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

ORDRE DU JOUR

1. Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus
2. Avenant N°1 au marché de fournitures de repas au restaurant scolaire
3. Attribution de la coupe de bois sur pied
4. QIIS contrat maintenance eTicket
5. Savoie Mt Blanc : convention pour le Plan de Développement de la Lecture Publique 2022-2027
6. Régularisation foncières consorts Peillex
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance de décembre 2022 est adopté à l'unanimité

1. Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus

Délibération N° 2023/01

LE MAIRE INFORME le conseil qu'au vue du transfert de compétence à Thonon Agglomération au regard des obligations nées de la loi NOTRe en matière de développement économique, il s'agissait de transférer en pleine propriété à Thonon Agglomération les biens situés en ZAE appartenant au domaine privé des communes qui sont destinés à être revendus à des tiers.

Un nouveau recensement a été réalisé cet été, sur les communs hôtes d'une ZAE intercommunale en partenariat avec les quatre communes concernées à savoir Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Margencel et Perrignier.

Les communes membres de Thonon Agglomération doivent se prononcer sur les conditions retenues par le conseil communautaire dans sa séance du 20.12.2022

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes citées ci-dessus, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers.

2. Avenant N°1 au marché de fournitures de repas au restaurant scolaire

Délibération N° 2023/02

LE MAIRE RAPPELLE au conseil, le marché signé en 2021 avec le prestataire « Mille et Un repas » pour la fourniture de repas au restaurant scolaire. L'évolution des coûts de production de repas et des prix alimentaires et pénuries, ont une incidence sur le prix des repas facturés à la commune. Il convient de signer un avenant au marché de fournitures de repas, actant une nouvelle actualisation des prix soit une augmentation de 7,5%.

Maire : une possible augmentation du prix des repas à destination des familles pourrait, par voie de conséquence, intervenir dès la rentrée 2023-2024.

CV : le prix du repas à Cervens n'est pas cher par rapport aux autres communes avoisinantes.

Maire : effectivement on est bien placé du point de vue tarifaire mais la commune ne pourra pas absorber cette fois ci cette augmentation comme elle l'a fait en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité l'augmentation du prestataire « Mille et Un repas » et l'AUTORISE à signer l'avenant à intervenir.

3. Attribution de la coupe de bois sur pied au plus offrant

Délibération N° 2023/03

LE MAIRE RAPPELLE la proposition faite à la population par voie d'affichage de la vente au plus offrant de 30 billons de bois de chauffage en un seul lot. L'offre retenue est celle de M. Benjamin RACINE pour un montant de 350 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité cette offre.

4. QIIS – contrat de maintenance eTicket

Délibération N° 2023/04

LE MAIRE RAPPELLE au conseil la mise en place de la plate-forme eTicket gérée par la société QIIS, il convient de délibérer afin de pérenniser ce partenariat pour la maintenance annuelle de cette plate-forme.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir.

5. SAVOIE Mont BLANC : Convention pour le plan de développement de la lecture publique 2022-2027

Délibération N° 2023/05

LE MAIRE INFORME qu'il convient d'établir une convention avec le Conseil de Savoie Mont Blanc (CSMB) qui accompagne les communes et les communautés de communes pour le développement de leurs bibliothèques et réseaux de bibliothèques *dans le cadre du développement de la lecture publique.*

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer cette convention.

6. Régularisation foncières ZM307 et ZM335

Délibération N° 2023/06

LE MAIRE RAPPELLE au conseil que la dernière délibération du 17 mai 2022 étant erronée il convient de délibérer à nouveau afin d'acter la régularisation foncière le long de la route des Collines, suite aux travaux de mise en sécurité du Reyret, entre la commune et M. PEILLEX Pierre pour la parcelle ZM 307 et de Mme PEILLEX Frédérique pour la parcelle ZM 335.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

7. Questions diverses

- Réunions de quartier

Elles auront lieu le 7 mars [Pessinges, Terrotet, le Chalet et le Col de Cou] ; le 21 mars [chef-lieu, Reyret, Brénalin et chez Pallin]. En présentation les prairies de Lucy et présentation du centre de Santé.

Le maire demande à ce que les conseillers soient présents aux réunions qui concernent leur quartier.

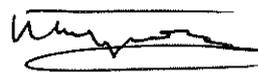
Le Maire


GILBERT THOMAS

Prochaine réunion du conseil : le 14 mars

Fin de la séance : 20 H 45

la secrétaire de séance



Catherine VILLARDOZ